

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

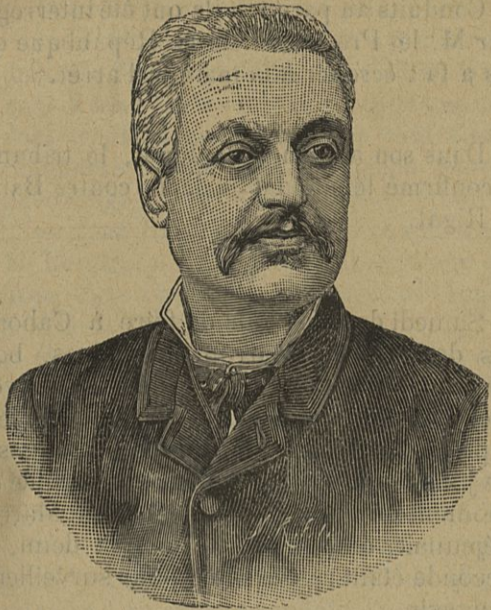
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.



MORT DE M. DE VERNINAC

Le département du Lot, dont il était une des gloires les plus nobles et les plus pures, le parti républicain, dont il possédait toute la confiance, regretteront à jamais la mort de ce vaillant démocrate, dont le nom, depuis de longues années, tenait lieu de programme à tous ceux qui luttent pour la République !

Charles de Verninac naquit à Rochecouart, le 18 mai 1841, mais sa jeunesse s'écoula dans le département du Lot, pays d'origine de sa famille, dont quelques membres remplirent avec notoriété de hautes fonctions.

Après de solides études, il obtint le grade de docteur en droit et se fit inscrire au barreau de Gourdon; mais il plaida rarement, demeurant presque toujours dans ses propriétés, où il s'adonnait passionnément à l'agriculture.

Ami et défenseur des humbles, des paysans surtout, il conquit vite leur estime, et en 1870, au renouvellement cantonal il fut élu par le canton de Vayrac, conseiller général, mandat que depuis, sans interruption, il conserva jusqu'à ce jour.

De cette époque 1870, datent ses premiers succès électoraux, son entrée dans la carrière politique.

Dès la première heure, malgré la vive opposition qu'il rencontra au sein même de son aristocratique famille, Charles de Verninac se posa carrément en démocrate convaincu et lutta pour les principes républicains que défendait, que faisait triompher à Paris Léon Gambetta. La représentation à la Chambre du département du Lot était, à cette époque, on s'en souvient, nulle et réactionnaire : c'étaient les Murat, de Vailon, Dufour, etc..., que les électeurs bonapartistes du Lot envoyaient à chaque législature siéger dans les assemblées politiques. M. de Verninac résolut de les abattre : il se présenta contre eux à chaque élection; battu plusieurs fois, il n'abandonna pas la lutte, et enfin, en 1883, il était élu sénateur en remplacement de M. Roques, décédé.

Depuis, il fut constamment réélu, et la mort seule l'arracha à jamais du poste où les électeurs du Lot l'auraient toujours maintenu.

Charles de Verninac fut durant ces 30 ans de vie politique, l'adversaire résolu de la réaction; par son opiniâtreté, par son autorité il parvint à chasser des diverses représentations, municipales, cantonales, législatives, sénatoriales, les éléments cléricaux et césariens qui semblaient devoir toujours diriger notre département.

On sait en effet le grand rôle qu'il a joué au sein de l'Assemblée départementale. Travailleur infatigable, s'occupant de toutes les questions qui intéressent notre département agricole, il acquit peu à peu auprès de ses collègues une considération méritée et en 1891, il fut élu président du Conseil général du Lot.

On sait la part active et intelligente qu'il prit aux travaux de cette assemblée et on sait aussi avec quelle autorité, il en présidait les séances.

Par ses connaissances profondes sur toutes les questions soumises aux conseillers généraux, il émettait des avis qui étaient des décisions, et dans les discussions même animées, il savait conserver toujours cette dignité, cette courtoisie, cette affabilité, qui faisaient de lui le maître écouté et respecté.

Au Sénat, Charles de Verninac se fit remarquer tout de suite par son intelligence, par son travail et par la connaissance ap-

profonde qu'il avait des questions agricoles, militaires et financières.

Défenseur résolu des principes républicains contre toute manifestation réactionnaire, cléricale, il fut l'un des fondateurs de la gauche démocratique dont il a été le président.

Rapporteur des projets de loi sur les récidivistes et sur les boissons, sa compétence, l'exposé lumineux de ses travaux sur ces grandes questions, le placèrent en évidence de ses collègues qui l'éluèrent à plusieurs reprises membre de la grande commission de l'armée et vice-président du Sénat.

Ami personnel de M. Léon Bourgeois, Charles de Verninac avait été choisi pour entrer dans une combinaison ministérielle où l'élément radical dominait.

Son talent, ses connaissances l'avaient désigné depuis longtemps pour un tel honneur : il n'accepta pas.

Il y a un an, le gouvernement l'avait nommé commandeur du mérite agricole.

Voilà ce que fut la vie de cet homme, de ce républicain que la mort vient de prendre. Voilà la vie d'honneur et de droiture, de vaillance que fut celle de M. Charles de Verninac. Encore dans toute sa force, elle est à jamais éteinte, et il ne nous en reste plus que le souvenir... mais souvenir impérissable que saura toujours rappeler la profonde douleur dont une telle mort nous accable.

Depuis 18 mois à peine, le parti républicain a perdu deux de ses meilleurs; Talou, Delport; et à cette double disparition, il faut ajouter aujourd'hui celle de de Verninac.

En nous inclinant profondément devant le destin aveugle qui frappe si durement, saluons profondément les restes du grand disparu; mais dans notre douloureuse résignation devant tant de cruelles épreuves, républicains, prenons exemple, sur ces morts qui furent des Hommes, des Citoyens!

Le Journal du Lot.

INFORMATIONS

Election législative

Voici le résultat de l'élection législative qui a eu lieu dimanche dans la circonscription de Castelnaudary (Aude).

Ont obtenu :

MM. Sénescail, radical, 4,156 voix.
Péraldi, radical socialiste, 2,966 —
Laurens-Castelet, rallié, 3,563 —
Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Rivals, démissionnaire.

Le crime de Corancez

Les perquisitions faites samedi, dans la ferme de Brière avaient surtout pour but de rechercher l'argent de poche. Les gendarmes mirent d'abord à découvert un sac en toile, sorte de musette, portant de nombreuses taches de sang. Un peu plus avant, ils mirent à découvert le vieux coutre de charrue dont il a été question déjà. Ce coutre était brisé au tiers de l'extrémité de la lame. La cassure paraît ancienne; ce coutre mesurant 30 centimètres, pouvant peser 2 kilogrammes, portait sur la lame de larges flaque de sang, et vers l'extrémité, servant de poignée, des taches d'encre nettement visibles. Le juge d'instruction a mis sous les yeux de Brière le coutre et le sac découverts à Corancez.

L'inculpé a reconnu ces objets comme étant de sa ferme. Il a dit, comme pour le gilet et le couteau, qu'il ignorait ce qui a pu se passer.

Accident mortel

Un bien triste accident s'est produit samedi soir, à Pinsaguel, Haute-Garonne, à neuf heures quinze.

Le sergent François Mirobant, engagé volontaire au 59^e de ligne, à Pamiers, venait passer le dimanche chez ses parents, à Pinsaguel. La pluie tombant au moment de sa descente du train, qui arrive à la station de Pinsaguel à neuf heures, l'empêcha de voir un bicycliste, M. Dansant, facteur de notre ville, qui revenait de Venerque. Un choc se produisit et les deux hommes furent renversés violemment.

Quand on le releva, le malheureux sous-officier perdait le sang par la bouche et les oreilles, et malgré les soins empressés du docteur Castex, le pauvre garçon est mort dimanche matin à huit heures. Il était âgé de 20 ans.

Le facteur Dansant a été, lui aussi, assez grièvement blessé à la tête.

Tragique plaisanterie

La petite ville de Pennes, située aux environs de Marseille, a été le théâtre d'une stupide plaisanterie qui a occasionné la mort d'un malheureux, le nommé Pippo.

Ce dernier, d'origine italienne, habitait depuis longtemps les Pennes. Il était bien connu de tout le village pour ses habitudes d'intempérance. Mais c'était un ivrogne inoffensif et il servait souvent de jouet aux jeunes gens de l'endroit. Jeudi dernier, une bande de jeunes gens, après avoir fait boire à Pippo de l'absinthe tant qu'il put en absorber, s'amuserent à lui enduire de coaltar le visage et la poitrine. Pippo mourut quelques heures après.

Le parquet d'Aix, prévenu, a délégué M. le docteur Casse pour examiner le cadavre et déterminer si la mort doit être attribuée à la trop grande absorption d'alcool ou à un étouffement provoqué par la suppression fonctionnelle des pores. Suivant les conclusions du médecin légiste, les auteurs de cette stupide plaisanterie seront poursuivis soit pour violences et voies de fait, soit pour homicide par imprudence.

Condamnation à Mort

Armand Lecot, âgé de 25 ans, originaire de l'arrondissement de Saint-Malo, a été condamné à la peine de mort par la cour d'assises du Calvados pour avoir, le 25 janvier dernier, à Caumont, tué à coups de sabot sur la tête, un sieur Dupont, âgé de quatre-vingt-deux ans, pour le voler. Le meurtrier n'avait trouvé que 150 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Concours régional

Un grand concours régional aura lieu à Montauban, de samedi 18 mai au dimanche 26.

M. le ministre de l'agriculture, pour présider ce concours, se rendra à Montauban le dimanche 26 mai.

De grandes fêtes auront lieu.

Chemin de fer d'Orléans

Concours régional agricole et fêtes à Montauban (18-27 mai 1901)

A l'occasion du concours régional agricole et des fêtes devant avoir lieu à Mon-

(1) Voir à la chronique Sarrzac les détails sur la mort de M. de Verninac.

tauban du 18 au 27 mai, la Compagnie d'Orléans fera délivrer du 17 au 27 mai inclus, des billets d'aller et retour à prix réduits, de toutes classes, pour Montauban :

1° par les gares et stations de son réseau comprises dans le périmètre ci-après défini :
Fonneuve, Cahors, Monsempron-Libos, Le Buisson, Souillac, Brive, Tulle, St Denis-près-Martel, Aurillac, Decazeville, Rozet, Vindrac et St-Etienne-de-Tulmont ;

2° Par les gares et stations de son réseau comprises entre :

Donnazac (inclus), Albi (inclus) et Gragnague (inclus), via St-Sulpice (Tarn).

Ces billets seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 28 mai inclus.

CAHORS

Nos ateliers étant fermés jeudi, le Journal du Lot ne paraîtra pas.

A la « Défense »

Jeudi dernier, nous déclarions ne pouvoir insérer une lettre adressée au Journal du Lot, en réponse à un article, Neutralité, de la Croix du Lot.

Notre décision chagrine M. l'abbé Viguié, il nous le déclare une colonne durant dans le dernier numéro de la Croix-Défense.

Nous ne suivrons pas le rédacteur de la pieuse feuille dans son argumentation, assez pénible. Nous tenons seulement à répéter, pour couper court à des commentaires tendancieux, qu'en refusant l'insertion nous n'avons voulu esquiver aucune responsabilité; nous avons tout simplement voulu éviter à quelques jeunes gens ardents et généreux des ennuis certains de la part d'une administration trop peu latine, hélas ! M. l'abbé Viguié le sait mieux que nous.

Ces jeunes gens ne professent des opinions ni exclusives, ni violentes, ils respectent celles de leurs camarades, ils agissent en hommes libres; — c'est leur droit.

Contrairement à l'assertion première de M. l'abbé Viguié, ils ne se livrent à aucune « propagande », à aucune « manœuvre honteuse »; tous les jeunes gens qui font partie de la Fédération, qui contriste si fort l'abbé de la Défense, y sont entrés spontanément et sans aucune incitation.

C'était le seul point à relever dans l'article de M. Viguié.

Ceci dit, nos jeunes amis savent qu'ils peuvent compter sur nous le jour où leurs droits seront méconnus;... le reste, y compris l'opinion de M. Viguié, nous indiffère totalement.

A. C.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 1901

Le conseil municipal s'est réuni samedi soir à l'hôtel de ville.

M. Costes présidait.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Delfour, Delbru, Clary, Soulié.

M. Combarieu désigné comme secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des 25 et 28 mars qui sont adoptés.

On procède à la nomination des commissions des finances et de l'enseignement.

Commission des finances : Sont élus : MM. Mazières, Combarieu, Cloup, Fournié, Périé, Tassart, Séguy.

Commission des Travaux Publics : Sont élus : MM. Parazines, Besse, Clary, Cagnac, Combelles, Soulié, Delfour.

M. le maire donne lecture des dépenses imprévues ordonnancées depuis le 28 février jusqu'au 10 mai. — Approuvé.

Avis favorable est donné aux demandes comme soutiens de famille des sieurs Soulié, Sers, Crabol, Malique, Laucou, Vincent.

M. Cabarot, limonadier à Cahors, demande une réduction de la taxe qui lui a été imposée pour concession d'eau : Renvoyée à la commission de la révision des taxes.

Avis favorable est donné aux demandes, à titre d'indigents, tendant à dispenser de la taxe militaire formulées par les sieurs Balagayrie, Berthoumieux, Bouyssou, Clary, Lafage, Lescale, Pebeyre, Selves, Toumazou.

Le conseil autorise le maire à transférer à la C^e l'Union les polices d'assurances du lycée et du musée consenties à la compagnie la Commerciale.

Le bail du terrain attenant au pont Valentré est consenti par le conseil aux frères Villars, moyennant le prix annuel de 25 fr.

Une demande de bourse à l'école navale en faveur du jeune Fournié, reçoit avis favorable.

M. le maire donne lecture au conseil d'une lettre de l'ingénieur en chef, relative au vœu émis par le conseil municipal au sujet de l'au-

torisation de la pêche à la ligne flottante même en temps prohibé.

Dans cette lettre, l'ingénieur en chef dit ne pouvoir donner une telle autorisation et engage le conseil à s'adresser au ministre de l'Agriculture.

L'assistance médicale gratuite remboursée à la caisse municipale la somme de 313 fr. perçue en trop.

Le sieur Daynal demande au conseil la remise d'une partie des frais de pension au collège des jeunes filles pour sa fille qui a été obligée de s'absenter de cet établissement pour raison de santé. — Cette demande est rejetée.

Un vœu émis dans une séance précédente par le conseil au sujet de la diminution des tarifs des frais de transport de raisins et de fruits de Cahors à Paris, ne peut être pris en considération.

Avis favorable est donné à une demande de bourse à l'école des arts et métiers d'Aix en faveur du jeune Buges Louis.

La commission de la société *L'Avenir Cadurcien* adresse au conseil une demande par laquelle elle sollicite que la ville prenne à sa charge les frais provenant d'achat et de réparations d'instruments de musique; ces frais qui occasionnent un lourd déficit dans la caisse de la société musicale, s'élèveraient à la somme de 500 fr.

Cette demande est renvoyée à la commission des finances.

Les frais de casernement à la charge de la ville sont fixés pour abonnements par cheval à 3 fr. et par homme 3 fr.

Le maire donne lecture au conseil d'une lettre du directeur de la C^e d'Orléans par laquelle ce dernier l'informe, que conformément à un vœu émis dans une séance précédente par le conseil municipal de Cahors, les voyageurs de Toulouse à Cahors seront autorisés à l'avenir à profiter des voitures de 3^e classe au train de 8 h. 35 du soir.

Une demande de M. Salomon pour remise de frais de pension en faveur de sa fille élève du collège qui fut absente de cet établissement durant plusieurs mois pour raison de santé est renvoyée à la commission de l'enseignement.

Renvoyé à la commission des finances, un vœu relatif au projet national de colonisation et d'exportation.

Renvoyé à la même commission une nouvelle demande de subvention adressée par l'association d'Alsace-Lorraine.

Le conseil autorise le maire à transiger avec les entrepreneurs des travaux du lycée Gambetta, au sujet du paiement des intérêts des sommes qui leur sont dues depuis le 1^{er} janvier 1900.

M. Babec adresse au conseil une demande tendant à obtenir le remboursement de frais occasionnés dans son établissement par suite de dégâts dus au mauvais état du local municipal qu'il occupe (café de la Comédie).

Renvoyé à la commission des finances.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Cagnac propose d'allouer une gratification de 30 fr. au délégué des ouvriers peintres en bâtiments à l'Exposition Universelle pour l'excellent rapport que ce délégué adressa au conseil à son retour de Paris. — Adopté.

Le même rapporteur propose de voter une somme de 450 fr. 50 pour réparation au presbytère de Lacapelle; 120 fr. pour réparation à la poudrière; 120 fr. pour réparations au presbytère de Bégous. — Adopté.

M. Besse, au nom de la commission des travaux publics propose le vote d'une somme de 120 fr. pour réparation au chemin qui va de la caserne à la gare, et d'une somme de 40 fr. pour réparation au caniveau de la rue de la caserne. — Adopté.

M. Combelles, au nom de la même commission propose d'allouer aux frères Lacombe, charpentiers, pour location d'un échaffaudage dans l'église St-Urcisse, une somme de 66, f. 65. — Adopté.

Sur la proposition du même rapporteur, le classement d'un chemin vicinal ordinaire du village de Merle, est adopté.

M. Rouffi, rapporteur de la commission des travaux publics propose de voter une somme de 1800 fr. pour réparation à l'abattoir, et une autre somme de 270 fr. pour installation d'une grille dans cet établissement. — Adopté.

2500 fr. sont en outre votés pour réparations à la toiture du théâtre. Le conseil décide en outre que le produit de la vente des vieux chapeaux, serve à la réparation intérieure du théâtre, et notamment des décors.

M. Périé, au nom de la commission des finances propose de voter une somme de 50 fr. à titre de secours à M^{me} Garrigues, veuve d'un employé d'octroi.

M. Mazières, soumet au conseil son projet d'unification de la dette de la ville.

Cette unification, ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier compte-rendu du conseil municipal, permettrait à la ville de profiter d'une somme de 259.000 fr.

M. Mazières dit que ces 259.000 fr. serviraient à l'achèvement de la rue Rousseau et au paiement des sommes dues aux entrepreneurs.

Il demande au conseil d'approuver cette proposition.

M. Séguy la combat et demande que le conseil soit mis en demeure de fixer l'ordre dans lequel les 259.000 seront employés; un programme des travaux à exécuter étant fait depuis de longues années.

M. Ausset propose d'employer ces 259.000 fr. d'abord à payer les entrepreneurs, ensuite à l'achèvement de la rue Rousseau.

Après une vive discussion à laquelle prennent part, MM. Mazières, Séguy, Ausset, Brunies, Combelles, la proposition de M. Séguy mise aux voix à titre d'amendement est rejetée.

Et le conseil vote à la presque unanimité moins 3 voix, la proposition de M. Mazières.

Le conseil adopte une proposition de M. Combelles, tendant à charger la commission des travaux publics de faire l'inventaire des terrains municipaux qui sont loués à divers particuliers à des prix dérisoires.

M. Lacroix, au nom des habitants des Tuileries, demande qu'il soit fait des réparations au chemin qui part de la route de Larroque aux Tuileries.

Renvoyé à la commission des travaux publics. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Véloce-Sport Cadurcien

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au siège du Club, Grand Café Tivoli, le mardi 14 mai à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Election d'un Président ; Questions diverses.

Réunion de la Société agricole

DU 11 MAI 1901

Présidence de M. Rey, député du Lot, Président

Etaient présents : MM. Bouyssou, Quercy, Laporte, Gras, Brugalière, Combettes de Vire, Dalet, d'Armagnac, Valette, Vincens, Vinel, Delbreil.

M. Valette donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

Sont admis membres de la Société agricole du Lot après avoir été présenté à la dernière séance.

MM. Camille Boulzaguet à Anglars-Juillac, Léon Delbru à Bégous, Aunac à Albas, Fournié à Sols, D^r Maynard à Figeac, Henri Cazaly au Montat.

Demandent à faire partie de la Société MM. Fournié pharmacien à Cahors, Dulac industriel-propriétaire à Cahors, Couderc curé à Tour-de-Faure.

Aux termes des statuts, il sera procédé à l'admission de ces candidats à la prochaine séance.

M. le Président propose à l'assemblée la discussion du programme des primes générales pour 1901. (Arrondissement de Figeac). Le programme est adopté.

M. Laporte dépose sur le bureau du président quelques desiderata sur des modifications à apporter au fonctionnement de la Société. Une commission composée de MM. Dalet, Gras, Quercy, est désignée pour examiner le desiderata de M. Laporte et étudier ses propositions.

Après quelques communications fort intéressantes de M. le Président sur les expériences de tir contre la grêle, nulle observation n'étant présentée la séance est levée.

Le Conservateur,
J. DELPECH.

Tirs de Combat

Le 7^e de ligne (54 officiers, 1,200 hommes environ) va exécuter du 14 au 24 mai des tirs de combat au champ de tir de Caylus.

Le régiment a quitté ce matin Cahors pour aller cantonner à Lalbenque; demain départ pour Caylus jusqu'au 22 inclus; le 23, nouveau cantonnement à Lalbenque et enfin retour le 24 à Cahors.

Pendant la période des tirs, deux bataillons seront cantonnés à Caylus, trois compagnies à Saint-Projet, une à Loze et une à Lacapelle-Livron.

Le programme des tirs à exécuter comporte : 1^o des feux de réglage à des distances inconnues, commandés par les sous-officiers, puis par les officiers; 2^o combat de compagnie tirant sur des objectifs représentant une autre compagnie en formation de combat; 3^o combat de bataillon tirant sur des objectifs représentant un bataillon en formation de combat.

Les Prévoyants de l'Avenir

Dimanche 19 mai, à 2 heures précises, assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir, (405^e section) à l'hôtel de ville de Cahors, salle du Conseil.

Le but de cette réunion est de se prononcer sur les projets Chatelus et Boutteville.

Les sociétaires seront seuls admis dans la salle du vote, et la présentation du livret sera exigée à l'entrée.

Après le développement des projets, fait par M. Cocula, le vote commencera pour être terminé à 6 heures.

Le Président de la 405^e section invite instamment les sociétaires à se rendre à cette

réunion; il y va de leur intérêt. Des avis de convocation leur seront adressés.

PARAZINES

Vol

Dimanche matin, M. Granjou, propriétaire à Bégous prévenait M. le commissaire de police que dans la nuit de samedi à dimanche on lui avait volé dans sa grange à l'aide d'escalade et d'effraction, plusieurs quintaux de foin.

Les auteurs de ce vol lui étaient inconnus. Une enquête immédiatement ouverte, a amené l'arrestation de deux individus, qui firent des aveux complets.

Ce sont les nommés Barry Joseph, âgé de 34 ans, demeurant à Cahors, et Rigal Baptiste, 30 ans, propriétaire à Bégous.

Au moment de leur arrestation, ces deux individus avaient déjà vendu le foin à un négociant de notre ville, et dépensé une partie de la somme provenant du vol.

Conduits au parquet, ils ont été interrogés par M. le Procureur de la République qui les a fait écrouer à la maison d'arrêt.

Dans son audience de lundi, le tribunal a confirmé le mandat de dépôt contre Barry et Rigal.

Vol

Samedi dernier, jour de foire à Cahors, les demoiselles Marron, mercières, boulevard Gambetta et rue Feydel, 2, ont été victimes d'un vol assez important. On leur a pris à l'étalage, tout un lot de lainages et de jolis foulards. Les voleurs ont profité du moment où l'une des demoiselles Marron déjeunait, entre midi et midi et demi, la seconde étant restée seule pour surveiller le magasin.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
12 Dim.	+ 15	+ 10	761,5	Beau
13 Lundi	+ 20	+ 12	767,5	Orage
14 Mardi	+ 21	+ 13	766	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.
D^r HERBEAU.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos deux feuilletons.

Arrondissement de Cahors

LARROQUE-DES-ARCS. — Suicide. — Hier matin, le nommé Guichard, boulanger à Larroque-des-Arcs, apercevait dans le Lot le corps d'une femme.

Immédiatement, il appela à l'aide et, les secours arrivés, on retira de l'eau la femme Sydonie Vitrac, épouse G...

Malgré tous les soins, la mort avait fait son œuvre.

C'est, dit-on, dans un accès de folie que la malheureuse a mis fin à ses jours.

LALBENQUE. — Vétérans des armées de terre et de mer (1,035^e section). — Jeudi prochain 16 mai aura lieu la remise du drapeau à la 1,035^e section. Les vétérans qui désirent assister à la cérémonie et au banquet qui la suivra sont priés de se faire inscrire immédiatement chez M. Capmas, président, ou chez M. Guilhem trésorier.

MONTCUQ. — Foire du 10 mai 1901. — Malgré le mauvais temps qu'il a fait pendant presque toute la journée, notre foire a été belle; d'autant plus que le passage du bataillon du 20^e régiment d'infanterie de Marmande avait attiré bon nombre de curieux.

Voici les cours pratiqués :

Bêtes à cornes 350 paires, il y a hausse sur les attelages.

Veaux 16, vendus de 0,80 à 0,90 le kilogr. Bêtes à laine 650, il y a hausse; moutons vendus, 0,65 le kilogr.

Porcs gras 12, vendus 42 fr. les 50 kilogr. Porcelets 150, vendus de 40 à 45 fr. la pièce.

Oisons 390, vendus de 3 à 6 fr. la paire. Canetons 250, vendus 2,50 id.

Canetons communs, vendus 1,25 id. Volaille : Poules, vendues 0,60 la livre; poulets, vendus 0,80 la livre.

Pigeons, vendus 0,90 la paire. Œufs 3,900, vendus 0,55 la douzaine.

A la halle

Blé 180 hect., vendus 15,35 l'hect.
Maïs, 95 id. id. 13 id.
Avoine vendue 11,25 id.
Pommes de terre, 30 hect. vendues 5 fr. l'hect.
Prunes pour boisson 5 quintaux vendues 9 fr. le quintal.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une seconde communication de M. Philippe Bunau-Varilla relative au Canal de Panama et faisant suite à celle de notre numéro du 27 Avril. On la trouvera à notre dernière page.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 11 mai :

Deux affaires seulement sont appelées :
Jean Ferriet, 66 ans, sans profession ni domicile fixe, né à Caraman (Lot-et-Garonne), ayant subi soixante condamnations dont trente dans les maisons centrales, est condamné à trois mois de prison pour vagabondage, mendicité et bris de clôture.

Jean Fau, 48 ans, marchand de bois au Bourg, est poursuivi pour abatage d'arbres. Le prononcé du jugement est renvoyé à samedi prochain.

Banquet. — Un comité provisoire organise en ce moment un banquet peu ordinaire. Tous les anciens militaires célibataires ayant appartenu à toutes les classes antérieures à 1900, sont priés d'y assister. La date va être fixée incessamment.

Vandalisme. — La gendarmerie de Figeac procède en ce moment à une enquête au sujet d'un acte de vandalisme commis par des jeunes gens sous le coup de trop nombreuses libations, au préjudice de M. Salles, boucher à Bagnac. Le jardin potager de ce dernier a été complètement ravagé. Les coupables ont été facilement retrouvés.

Trouvée morte. — Vendredi soir, un domestique du Mas-de-Noyer, commune de Feycelles, se présentait au domicile de la dame Julie Molinie, âgée de soixante ans, célibataire. La porte était fermée et la clé était à la serrure à l'intérieur.

Le domestique demanda des nouvelles de cette dernière à des voisins qui répondirent qu'elle n'avait pas été vue depuis mercredi. On força la porte, et en entrant dans sa chambre, on l'a trouvée étendue inanimée sur son lit. Son cadavre était déjà en putréfaction. Un médecin et la gendarmerie se sont transportés sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON

La mort de M. de Verninac

On nous écrit :

La fatale nouvelle de la mort du sympathique et regretté M. de Verninac, est parvenue à Gourdon dimanche au soir, vers 6 heures, par dépêche du maire de Baladou adressée à M. le Sous-Préfet. Elle a été connue presque aussitôt sur les différents points de la ville. L'émotion ressentie est impossible à dépeindre ; une véritable consternation se lisait sur tous les visages. La ville paraissait être plongée subitement dans le deuil. On sentait qu'un grand malheur venait d'arriver.

La population a été d'autant plus douloureusement surprise que samedi dernier l'honorable sénateur était fêté au Cercle républicain démocratique et que sa santé paraissait plus florissante que jamais.

Il est mort sur la brèche, fauché sur le champ de bataille politique en pleine mêlée électorale. N'était-il pas, en effet, ce jour-là, à Baladou en compagnie de M. Miret, poursuivant l'active et décisive campagne en faveur d'un champion de la démocratie contre la réaction démasquée ?

C'est là que l'implacable destin est venu l'arracher à la vive affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Son nom restera le symbole du devoir. Aussitôt la triste nouvelle connue, le Cercle républicain démocratique, dont il était le Président d'honneur depuis la fondation, a mis immédiatement le drapeau en berne et une réunion a eu lieu, le soir, en vue des dispositions à prendre pour les funérailles. A l'unanimité, les membres

du Bureau ont été désignés pour former la délégation qui représentera le Cercle. Une riche et belle couronne d'immortelles, cravatée aux trois couleurs nationales, sera déposée sur sa tombe, avec l'inscription : *Le Cercle démocratique à son regretté Président d'honneur.*

Nous apprenons que le Conseil municipal, convoqué par les soins de M. Linol, maire, et son ami intime, va également se faire représenter par plusieurs de ses membres.

Cette disparition, aussi frappante qu'inattendue, causera un grand vide dans tout le département, mais particulièrement dans notre arrondissement. C'est un deuil cruel pour tous les vrais démocrates qui reconnaissent en lui non seulement le chef autorisé, mais le guide aimé et estimé du parti républicain tout entier.

Les obsèques auront lieu demain mercredi à 10 heures du matin, à Sarrazac.

Nous adressons à sa famille, si fatalement éprouvée, l'expression attristée de nos meilleurs compliments de condoléances.

SARRAZAC

La mort de M. de Verninac

On nous écrit :

Notre éminent vice-président du Sénat, n'est plus, il vient de mourir au champ d'honneur !

Dimanche une réunion politique était organisée à Baladou pour préparer les élections au Conseil général du candidat radical M. Miret. Notre sympathique sénateur s'y rendit de bonne heure, la séance publique devant avoir lieu à la mairie à 10 h. 1/2. Deux candidats s'y étaient rendus, M. Miret et M. Colrat de Montrozier.

L'honorable et très regretté M. de Verninac y prit le premier la parole exposant devant tous les électeurs de cette commune les fautes politiques qu'on pouvait reprocher à M. Lachize le conseiller sortant, et présentant M. Miret comme un républicain intègre.

Au cours de ce discours, au milieu d'une population amie, l'honorable sénateur ressentit un malaise insurmontable ; à maintes reprises au cours de son improvisation, il passa la main sur son front comme pour en chasser quelque chose.

Enfin, forcé de quitter la tribune, il sortit sur le balcon de la mairie et après maintes invitations, il accepta un lit chez M. l'Instituteur pour se reposer. Ceci se passait vers 11 h du matin, c'était l'annonce d'une hémorragie cérébrale qui se produisait ; à 1 h. 45, M. de Verninac rendait le dernier soupir, au moment même où il rassurait ses amis inquiets.

On peut dire que ce champion de la démocratie meurt au champ d'honneur.

Elu conseiller général du canton de Vayrac en 1869 avec ce même programme radical qu'il a conservé toute sa vie politique, on peut admirer chez cet homme intègre entre tous la fermeté et la fidélité de ses principes.

Elu sénateur le 4 février 1888 en remplacement de M. Roques, il est resté au Sénat ce qu'il était au conseil général.

Tout le pays pleure cet excellent homme, bon et serviable, si aimé du peuple.

Sans offenser personne, on peut dire qu'il avait républicanisé l'arrondissement de Gourdon en particulier, et le département du Lot même.

Sa situation le plaçait à la tête du département et il le méritait bien.

Il a dépensé sa fortune, son temps et sa peine pour républicaniser son pays, il meurt en luttant pour la vraie République.

Le département du Lot perd son chef le plus éminent. La France un de ses représentants les plus capables et les plus sérieux.

Que Madame de Verninac et Mesdemoiselles de Verninac reçoivent ici l'expression de nos plus vives et de nos plus respectueuses condoléances.

GOURDON. — On nous écrit d'une commune de l'arrondissement :

Député de Gourdon depuis le 22 septembre 1889, M. Lachize n'a jamais eu de vacances parlementaires assez longues depuis cette époque pour rendre compte de son mandat législatif, au moins une fois dans les divers cantons de son arrondissement. Il en est de même pour les diverses communes de son canton en ce qui concerne son mandat de

conseiller général. Après chaque élection il s'endort pour goûter dans l'oisiveté les délices de sa gloire et les électeurs sont si peu de chose pour lui, qu'il trouve absolument inutile d'aller causer avec eux de sa conduite passée autant que de cette marche vers le progrès, qui en apparence était l'idéal de sa dernière profession de foi.

M. Lachize fuit les réunions publiques où il faut expliquer ses métamorphoses politiques ; il craint que ce peuple souverain dont il a tant abusé ne lui crie bien haut l'indignation qu'il lui inspire. C'est pour cela surtout, que dans nos diverses communes rurales il se gardera bien de se mettre en contact direct avec le peuple ayant du reste ses satellistes gratuits et autres qui organisent la lutte à outrance en sa faveur. Il est bon de retenir que le lendemain des dernières élections législatives, un banquet monstre fut donné dans la cour du château de M. Dussol de St-Palery commune de Cavagnac en l'honneur du succès de M. Lachize. Tous les réactionnaires des communes voisines s'y rencontrèrent et durant 2 jours, la vallée de la Tourmente retentit de leurs cris d'allégresse.

En ce moment, la candidature de M. Lachize n'est plus soutenue que par les curés et les personnages qui toute leur vie ont mené une campagne virulente contre la République, et surtout contre M. Lachize lui-même pendant qu'ils le croyaient républicain. Il ne peut y avoir aucun républicain qui veuille voter comme son curé ou comme ces gens-là sans craindre de se tromper.

MARTEL. — Un candidat en tournée électorale. — M. Raymond Colrat de Montrozier, dont nous avons annoncé la candidature, était dans nos murs le 9 courant, jour du conseil de révision.

Il pérorait devant le café Pécouyoul au milieu d'un groupe de jeunes gens ; nous n'avons pu entendre les propos échangés, mais nous avons pu constater que le fils d'un bon républicain d'une commune voisine a saisi le candidat au collet et lui a porté à diverses reprises le poing sous le menton à cause des paroles qu'il venait de prononcer.

Il faut bien que les arguments du candidat aient été loin de séduire ce jeune démocrate, puisque sans ses camarades, il se disposait à lui donner une sérieuse volée. Nous n'approuvons certes pas de pareils procédés, mais M. Lachize aurait bien dû pousser la courtoisie jusqu'à protéger son ami politique !...

CREYSSE. — La semaine dernière, nous avons eu la visite de M. Colrat de Montrozier, candidat au Conseil général du canton de Martel. Son escorte se composait de 2 ou 3 épaves réactionnaires. Ce petit groupe a passé la journée au café cléricale à la grande satisfaction du cafetier qui a trouvé dit-on que le nombre des verres absorbés étaient très satisfaisant.

Si Creysse donne quelques maigres suffrages à M. Colrat, ce seront quelques unités réactionnaires qui trouveront M. Lachize trop cléricale. M. Miret obtiendra ici une très grosse majorité.

SARRAZAC. — Nous recevons, de cette commune, une longue communication au sujet de la réunion organisée par M. Colrat. Nous regrettons que l'abondance des matières n'en permette pas l'insertion.

Au reste, M. Colrat ne perdra rien pour attendre, et nous aurons l'occasion d'entretenir souventes fois nos lecteurs de cette étrange candidature.

VILLACABRAS

La meilleure des Eaux Purgatives Naturelles

BULLETIN FINANCIER

L'ensemble du marché est très ferme, cependant, on remarque un peu de tassement sur les fonds d'Etat, attribué à des ventes pour créer des disponibilités afin de souscrire à l'emprunt Russe qui est imminent.

Le 3 0/0 clôture à 101,62 et le 3 1/2 0/0 à 101,92.

Les Sociétés de Crédit sont pour la plupart en hausse, on escompte les profits qu'elles doivent retirer du dit emprunt.

Le Comptoir National d'Escompte s'est avancé à 500, le Crédit Foncier à 710, le Crédit Lyonnais a passé de 1.046 à 1.055, la Société Générale est demandée à 619.

Parmi les Chemins français, le Lyon clôture à 1.641, le Nord à 2.141 et l'Orléans à 1.645.

Le Suez à 3.760 n'a pas varié.
L'Extérieure cote 72,55, l'Italien à 96,52, le Portugais à 25,40, le Russe 3 0/0 1891 à 85,50, le Turc D vaut 25,05 et la Banque Ottomane à 552.

Sur le marché en Banque, les actions Pétrôle Mœsi-Hir se sont avancées à 271,50.

Les Actions Lumière North American Cie Ld. sont l'objet de négociations suivies à 39 et 40.

Les Actions Pierre de Vera Garchey se traitent activement à 113 et 115.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 10 mai 1901, rendu sur requête et dépôt de bilan, le tribunal de commerce de Cahors a déclaré en état de faillite le sieur Michel BLEY marchand forain à Puy-l'Evêque.

Ordonné l'apposition des scellés partout où besoin sera, délivré au failli un sauf-conduit provisoire.

Nommé M. Fayret, juge commissaire et M. Paul Sers, arbitre de commerce à Cahors, syndic provisoire.

Pour extrait
Le Greffier
A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers de M. ARMENGAUD, minotier à Cahors sont invités à se rendre le 24 mai 1901 jour de vendredi à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal de commerce, pour faire vérifier leur créance et en affirmer la sincérité.

Le Greffier
A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 10 avril 1901, rendu sur requête et dépôt de bilan, le tribunal de commerce de Cahors a déclaré en état de faillite le sieur PEZET fils marchand de grains et farine domicilié à Cahors, rue Nationale, n° 5.

Ordonné l'apposition des scellés partout où besoin sera, délivré au failli un sauf-conduit provisoire.

Nommé M. Pagès, juge commissaire et M. Lacosse ex-avoué à Cahors, syndic provisoire.

Pour extrait
Le Greffier
A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur PEZET marchand de grains, demeurant à Cahors rue Nationale, n° 5, sont invités à se rendre le 24 mai courant, à 3 heures et demie du soir, salle d'audience du tribunal pour être consultés sur la composition des créanciers et donner leur avis sur la nomination du syndic définitif et celle de contrôleurs.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

L'Aliment complet de Maxime Groult, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constituée pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., l'ALIMENT COMPLET IDÉAL. — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIÈRE, Place du Marché.

Echantillon gratuit sur demande.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

